

Annie Thébaud-Mony :

« Il ne doit plus y avoir de permis de tuer dans le monde du travail »

PAR NOLWENN WEILER 13 JUIN 2017

<https://www.bastamag.net/Annie-Thebaud-Mony-II-ne-doit-plus-y-avoir-de-permis-de-tuer-dans-le-monde-du>

Au moins 2,6 millions de travailleurs sont exposés à un ou plusieurs cancérogènes, selon la dernière étude de l'agence sanitaire Santé publique France. Pour Annie Thébaud-Mony, sociologue spécialiste des questions de santé publique, la prévention des risques professionnels doit devenir l'une des priorités de la gauche qui se reconstruira après les législatives et bataillera face au démantèlement annoncé des protections sociales. D'autant que le coût financier pour soigner les milliers de cancers professionnels est supporté par l'Assurance maladie. « *Ce coût, qui devrait être payé par les industriels qui s'enrichissent en mettant la vie des travailleurs en danger, est indûment payé par la collectivité.* »



De mon point de vue de chercheuse en santé publique, la priorité de la gauche doit être la justice, et la prévention des risques professionnels. Nous devons faire en sorte que certaines formes d'impunité soient brisées, notamment l'impunité de ceux qui commettent des crimes industriels. Prenons le dossier de l'amiante : on a maintenant une idée précise de ce qui s'est passé.

Amiante : les industriels savaient



Les industriels savaient dès les années 1930 que l'amiante présentait un danger mortel. Ils ont décidé non seulement de continuer à l'utiliser, mais d'organiser la désinformation pour empêcher le plus longtemps possible qu'une réglementation vienne protéger les ouvriers et citoyens des dangers de ce matériau. C'est une mise en danger délibérée de la vie d'autrui, qui doit être sanctionnée. Il n'est pas acceptable, ni humainement, ni politiquement, ni même économiquement, que les industriels continuent à tuer en toute impunité simplement parce qu'ils feraient tourner l'économie.

Il ne doit plus y avoir de permis de tuer dans le monde du travail. La règle doit être la même que dans le reste de la Cité : l'interdit. L'Europe a montré depuis qu'elle pouvait très bien se passer d'amiante. Tout cela était donc évitable.

Non reconnaissance des cancers professionnels

Dans le secteur de la santé au travail, les dernières lois passées n'ont fait que détériorer la possibilité pour les salariés de prévenir les dangers et de protéger leur santé. L'accès aux expertises commandées par les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est durci, les attestations d'exposition professionnelle aux risques cancérigènes n'existent plus... Le scandale permanent de la non reconnaissance des cancers professionnels se poursuit.

Les tableaux de maladies professionnelles qui désignent les cancers dus au travail ne concernent que 22 substances. Or, le Centre international de recherche sur le cancer en reconnaît plusieurs centaines, la plupart se trouvant en milieu de travail. Et il n'y a aucune reconnaissance des cancers provoqués par la poly-exposition professionnelle à plusieurs substances.

Des médecins ignorants les réalités du travail

Les dossiers déposés par les travailleurs sont étudiés par des experts médicaux qui ne connaissent souvent rien au milieu de travail. La double expertise indispensable à la reconnaissance des cancers professionnels est totalement niée : celle des travailleurs sur leur propre activité de travail, et celle des spécialistes des conditions de travail et d'exposition aux risques toxiques.

Au cours des cinq dernières années, sur ces dossiers fondamentaux, nous n'avons obtenu que de trop rares reconnaissances, en allant devant des tribunaux. Ce sont les juges, et non les médecins, qui commencent à reconnaître la réalité des cancers professionnels.

« On continue à fabriquer les cancers du futur »

Il y a également une inertie totale de la sécurité sociale, de même qu'au sein des différentes instances du ministère de la Santé. Résultat : sans parler du coût humain des cancers professionnels, terrible pour les victimes et leurs proches, le coût financier en est supporté à plus de 99% par l'assurance-maladie, et donc par nous tous, les citoyens.

Ce coût, qui devrait être payé par les industriels qui s'enrichissent en mettant la vie des travailleurs en danger, est indûment payé par la collectivité. En l'absence de prévention efficace reposant en premier lieu sur l'expertise des travailleurs lorsqu'ils sont informés des dangers subis, on continue à fabriquer les cancers du futur. C'est intolérable.

Propos recueillis par Nolwenn Weiler

Photo : CC Jonathan Kos-Read

Sur le même sujet :

- ▶ [En France, il reste 20 millions de tonnes d'amiante disséminées dans les bâtiments](#)
- ▶ [Aux victimes de l'amiante : « Écoutez, nous vous avons déjà beaucoup donné, maintenant, mourrez en silence ! »](#)
- ▶ [Risques toxiques : comment les cancers des ouvriers sont occultés par les industriels](#)